



AGCE INTERNATIONAL

Canada - Cameroun  

ACTION GLOBALE CARITATIVE ET
ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE
(AGCE)

POLITIQUE DE GESTION DES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Cadre institutionnel de coopération avec
les institutions publiques, partenaires techniques,
organismes humanitaires, entreprises privées,
bailleurs de fonds et organisations internationales



COOPÉRATION



PARTENARIAT



GOUVERNANCE



TRANSPARENCE



IMPACT DURABLE



VISION
COMMUNE



PARTENARIAT
ÉQUITABLE



EFFICACITÉ



RÉSULTATS



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

ENSEMBLE, TRANSFORMONS DES VIES
ET CONSTRUISONS UN AVENIR DURABLE ET ÉQUITABLE.

CONTACTS OFFICIELS

Téléphones Institutionnels

Canada :

+1 (367) 331-1013

+1 (581) 349-1998

Coordination Internationale :

(+237) 694 79 47 17

(+237) 671 40 09 30

WhatsApp : +1 (819) 489 0722

Adresse Électronique Officielle

agce@agce-international.org

agce-canada@agce-international.org

WhatsApp Officiel

+1 (581) 349-1998

(+237) 694 79 47 17

+1 (819) 489 0722

Plateformes Numériques Officielles

www.agce-international.org

www.agceappcenter.store

PERSONNE RESSOURCE PRINCIPALE

Représentation Légale Pays

Madame KENGNE TENEKU ORIANDA LESLY

Adresse Administrative

JEFF TEMGOUA TANEKEM

433 Rue McMillan, QC J3A 1C5

Québec – Canada

DATES ET HORAIRES OFFICIELS

 **Jours d'ouverture :**

Du Lundi au Vendredi

 **Horaires officiels :**

08h00 – 17h00

« Ensemble pour une coopération humanitaire, économique et numérique durable au service des communautés et du développement international. »

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE.....	PAGE 4
2. BASES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES.....	PAGE 5
3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE.....	PAGE 6
4. PRINCIPES DIRECTEURS DES PARTENARIATS.....	PAGE 7
5. DOMAINES PRIORITAIRES DE PARTENARIAT ET D'INTERVENTION HUMANITAIRE D'AGCE INTERNATIONAL	PAGE 8
6. DOMAINES PRIORITAIRES DE PARTENARIAT ET D'INTERVENTION HUMANITAIRE D'AGCE INTERNATIONAL.....	PAGE 9
7. CATÉGORIES DE PARTENAIRES STRATÉGIQUES D'AGCE INTERNATIONAL.....	PAGE 11
8. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES PARTENAIRES.....	PAGE 13
9. PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PARTENARIATS.....	PAGE 14
10. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES PARTENAIRES.....	PAGE 15
11. GESTION FINANCIÈRE ET MOBILISATION DES RESSOURCES.....	PAGE 16
12. AVANTAGES ET COOPÉRATION STRATÉGIQUE.....	PAGE 17
13. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ.....	PAGE 18
14. PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	PAGE 19
15. SUIVI, ÉVALUATION ET REDEVABILITÉ.....	PAGE 20
16. SUSPENSION OU RÉSILIATION D'UN PARTENARIAT.....	PAGE 21
17. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET REPRÉSENTATIONS.....	PAGE 22
18. DISPOSITIONS FINALES.....	PAGE 23

POLITIQUE DE GESTION DES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

**ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE
(AGCE International – Canada)**

Cadre institutionnel de coopération avec les institutions publiques, partenaires techniques, organismes humanitaires, entreprises privées, bailleurs de fonds et organisations internationales

1. PRÉAMBULE

La présente **Politique de Gestion des Partenariats Nationaux et Internationaux** constitue l'instrument-cadre par lequel l'ONG **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada)**, ci-après dénommée « **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE** », établit les principes directeurs, les mécanismes opérationnels, les procédures normatives ainsi que les standards éthiques applicables à l'ensemble de ses relations de coopération.

Consciente que les défis contemporains – qu'ils soient humanitaires, sociaux, économiques, éducatifs ou numériques – exigent une action collective structurée et fondée sur la confiance mutuelle, AGCE International - Canada inscrit sa mission dans une dynamique de partenariat stratégique. Ces alliances institutionnelles constituent en effet un levier fondamental pour promouvoir le développement durable, l'inclusion sociale, l'innovation numérique responsable, la solidarité internationale et le renforcement des capacités communautaires.

La présente politique s'applique à toute forme de coopération engagée avec les **institutions publiques**, les **collectivités territoriales**, les **organisations de la société civile**, les **organismes humanitaires**, les **partenaires techniques et financiers**, les **entreprises privées**, les **fondations**, les **bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux**, les **organisations internationales**, les **universités et centres de recherche**, ainsi que tout autre acteur national ou international partageant les valeurs et objectifs d'AGCE International - Canada.

2. BASES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

La présente rubrique a pour objectif de définir les fondements juridiques, réglementaires et institutionnels encadrant les actions, programmes, partenariats et mécanismes de gouvernance de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à garantir la légalité, la transparence, la crédibilité institutionnelle et la conformité des activités de l'organisation aux législations nationales et internationales applicables, tout en renforçant la confiance des partenaires, bailleurs de fonds, institutions publiques, organismes de coopération et bénéficiaires dans la mise en œuvre des initiatives humanitaires, économiques, sociales et numériques d'AGCE International.

La présente politique s'appuie sur un cadre juridique, réglementaire et institutionnel reconnu aux niveaux national et international, notamment :

- L'immatriculation officielle de **AGCE International – AGCE Canada** au Registraire des entreprises du Québec sous le **Numéro d'Entreprise du Québec (NEQ) 1181903098**, enregistrée le **12 mars 2026** en qualité de personne morale à but non lucratif ;
- La **Loi n°99/014 du 22 décembre 1999** régissant les Organisations Non Gouvernementales en République du Cameroun ;
- L'**Arrêté N°000277/A/MINAT/SG/DAP/SDLP/SONG/BA du 03 juillet 2025** délivré par le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), portant agrément officiel de l'ONG **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International)** ;
- Les dispositions applicables du **Code Général des Impôts** et du **Code des Douanes du Cameroun** relatives au régime des Organismes à But Non Lucratif (OBNL) ;
- Les principes directeurs du **Code d'Éthique et des Normes de Fonctionnement de la Coopération Internationale AGCE International – Canada-Cameroun** ;
- Les conventions, instruments et normes internationales relatifs aux droits humains, à la bonne gouvernance, à la coopération humanitaire, à la protection des données, ainsi qu'aux **Objectifs de Développement Durable (ODD)** adoptés par les Nations Unies et les organismes internationaux compétents.

3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE

La présente rubrique a pour objectif de définir les orientations stratégiques encadrant les relations de coopération, de partenariat et de collaboration institutionnelle de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à instaurer un cadre de gouvernance transparent, sécurisé et durable permettant de développer des alliances nationales et internationales fondées sur l'éthique, la confiance mutuelle, la responsabilité partagée et la recherche d'impacts humanitaires, sociaux, économiques et numériques mesurables. À travers cette politique, AGCE International entend renforcer la mobilisation des ressources, protéger son intégrité institutionnelle, promouvoir des partenariats équilibrés et garantir une coopération conforme aux principes de bonne gouvernance, de développement durable, de solidarité internationale et de respect des missions statutaires de l'organisation.

La présente politique vise à :

- **Renforcer durablement la coopération nationale et internationale** d'AGCE International, en cohérence avec son agrément, son statut humanitaire et ses missions statutaires au Canada, au Cameroun et à l'international ;
- **Établir un cadre transparent, prévisible et sécurisé** pour l'identification, la négociation, la formalisation et l'évaluation des partenariats ;
- **Promouvoir des alliances stratégiques** fondées sur des intérêts communs, des valeurs partagées et une vision à long terme du développement humanitaire et économique ;
- **Favoriser la mobilisation éthique et efficiente** des ressources humaines, techniques, numériques et financières au service des communautés bénéficiaires ;
- **Encadrer les relations avec les partenaires institutionnels** dans le respect des principes de subsidiarité, de complémentarité et de non-ingérence ;
- **Protéger les intérêts, l'intégrité morale, la réputation et les missions fondamentales** d'AGCE International contre tout risque de détournement, d'instrumentalisation ou de conflit d'intérêts ;
- **Garantir une coopération fondée sur l'éthique, la confiance réciproque, la responsabilité partagée et l'impact mesurable.**

4. PRINCIPES DIRECTEURS DES PARTENARIATS

La présente rubrique a pour objectif de définir les principes fondamentaux qui encadrent l'ensemble des relations de partenariat et de coopération de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun) avec ses partenaires nationaux et internationaux. Elle vise à garantir que toute collaboration institutionnelle soit fondée sur le respect mutuel, la transparence, l'intégrité, la redevabilité et la recherche d'impacts durables au bénéfice des communautés. À travers ces principes directeurs, AGCE International entend promouvoir une coopération éthique, inclusive et responsable, conforme aux droits humains, aux normes de bonne gouvernance et aux valeurs humanitaires, sociales, économiques et numériques qui fondent sa mission de développement durable et de solidarité internationale.

Tout partenariat engagé par AGCE International y compris par Antennes reconnues au Canada, en Afrique et à l'international, repose sur les principes fondamentaux suivants, qui s'imposent à toutes les parties prenantes :

4.1 Respect mutuel

Chaque coopération est bâtie sur la reconnaissance de la dignité inhérente, de l'autonomie institutionnelle et des engagements souverains de chaque partie.

4.2 Transparence et redevabilité

Les partenaires s'engagent à promouvoir une gestion ouverte, documentée et vérifiable des ressources, des activités menées et des résultats obtenus, dans le respect des lois en vigueur.

4.3 Éthique et intégrité

Aucune concession n'est consentie sur les principes du Code d'Éthique et des Normes de Fonctionnement d'AGCE International. Toute forme de corruption, de trafic d'influence ou d'abus est proscrite.

4.4 Coopération durable

Les partenariats visent des impacts positifs, mesurables et pérennes dans les domaines humanitaire, social, économique et numérique, évitant les approches ponctuelles ou assistancielles non transformatrices.

4.5 Inclusion et non-discrimination

AGCE International favorise exclusivement des partenariats respectueux des droits humains, de l'égalité des genres, de la diversité culturelle et de l'inclusion des personnes vulnérables ou marginalisées.

4.6 Solidarité et innovation

Les alliances stratégiques encouragent activement le partage des compétences, des connaissances, des technologies responsables et des ressources, dans une logique de co-construction et d'innovation au service du développement communautaire.

5. DOMAINES PRIORITAIRES DE PARTENARIAT ET D'INTERVENTION HUMANITAIRE D'AGCE INTERNATIONAL

Conformément à sa vision institutionnelle de bienfaisance, de solidarité internationale et de développement durable, l'ONG **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun)** développe des partenariats stratégiques dans des domaines prioritaires à fort impact humanitaire, social, économique et numérique, au service des populations vulnérables et du progrès collectif. Les domaines ci-après traduisent les principaux axes d'intervention de l'organisation, sans caractère limitatif :

• Assistance humanitaire et protection sociale

AGCE International œuvre pour l'assistance d'urgence, le soutien alimentaire, l'accompagnement social et la protection des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes déplacées, les migrants, les personnes âgées et les communautés défavorisées, dans une approche fondée sur la dignité humaine, la solidarité et la justice sociale.

• Inclusion numérique et transformation technologique responsable

L'organisation promeut l'accès équitable aux technologies numériques, la réduction de la fracture digitale, l'éducation technologique, la cybersécurité et l'innovation responsable afin de favoriser l'inclusion sociale, l'employabilité et le développement des compétences numériques des populations.

• Éducation, formation et entrepreneuriat des jeunes

AGCE International soutient l'éducation formelle et non formelle, la formation professionnelle qualifiante, l'apprentissage des métiers, l'entrepreneuriat innovant et le développement des capacités des jeunes afin de renforcer leur autonomie économique et leur insertion durable dans la société.

• Développement économique communautaire et finance solidaire

L'organisation encourage les initiatives économiques locales, les projets communautaires durables, l'accès au financement solidaire, l'économie sociale et les mécanismes de création d'emplois visant à améliorer les conditions de vie des communautés locales.

• Autonomisation des femmes et inclusion sociale

AGCE International favorise l'autonomisation économique, sociale et numérique des femmes et des jeunes filles à travers des programmes de leadership, d'éducation financière, de formation, de protection des droits et d'inclusion économique durable.

• Santé communautaire et bien-être social

L'organisation développe des actions de prévention sanitaire, d'éducation à la santé, d'accès aux soins primaires, d'assistance psychosociale et de protection sociale de base afin d'améliorer durablement le bien-être des populations.

- **Agriculture durable et sécurité alimentaire**

AGCE International appuie les initiatives agricoles durables, la résilience climatique, la sécurité alimentaire, la transformation agroalimentaire et les projets ruraux innovants permettant de renforcer l'autosuffisance économique des communautés.

- **Protection de l'environnement et développement durable**

L'organisation agit pour la préservation de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, la promotion des énergies propres, la gestion durable des ressources naturelles et le développement d'une économie verte inclusive et responsable.

- **Innovation sociale et technologies à impact humanitaire**

AGCE International encourage le développement de solutions technologiques, numériques et innovantes destinées à répondre aux défis humanitaires, éducatifs, économiques et sociaux dans les communautés locales et internationales.

- **Coopération internationale et diplomatie humanitaire**

L'organisation favorise les échanges interculturels, les partenariats institutionnels, la coopération internationale, la mobilisation des ressources et la diplomatie non gouvernementale afin de renforcer la paix, la solidarité entre les peuples et le développement humain durable à l'échelle mondiale.

6. CATÉGORIES DE PARTENAIRES STRATÉGIQUES D'AGCE INTERNATIONAL

Dans le cadre de sa mission de bienfaisance, de coopération internationale et de développement humain durable, l'ONG **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun)** développe des partenariats inclusifs avec des institutions et organisations partageant les valeurs de solidarité, d'innovation sociale, de justice économique, de transformation numérique responsable et d'action humanitaire. Ces partenariats visent à renforcer l'impact des programmes sociaux, économiques, éducatifs et technologiques au bénéfice des populations vulnérables au Canada, au Cameroun, en Afrique et à l'international.

• **Institutions publiques et administrations gouvernementales**

AGCE International collabore avec les administrations publiques centrales, déconcentrées et les institutions gouvernementales afin de soutenir les politiques publiques liées à l'action humanitaire, au développement communautaire, à l'éducation, à l'inclusion numérique, à la jeunesse, à l'emploi et à la protection sociale.

• **Collectivités territoriales décentralisées**

L'organisation peut établir des partenariats avec les régions, départements, communes et autorités locales pour la mise en œuvre de projets communautaires durables, de programmes de développement local, d'infrastructures sociales et d'initiatives économiques de proximité.

• **ONG, associations et organisations de la société civile**

AGCE International favorise les alliances stratégiques avec les ONG nationales et internationales, les associations communautaires et les réseaux de la société civile engagés dans les domaines humanitaires, sociaux, environnementaux, économiques et numériques.

• **Fondations et organismes de bienfaisance**

L'organisation travaille avec des fondations philanthropiques, des organismes caritatifs et des institutions de bienfaisance afin de mobiliser des ressources, soutenir les actions humanitaires et renforcer les mécanismes de solidarité internationale au profit des populations défavorisées.

• **Entreprises privées et structures à impact social**

AGCE International encourage les partenariats avec les PME, grandes entreprises, startups innovantes et entreprises sociales souhaitant développer leur responsabilité sociétale, soutenir des projets à impact social, favoriser l'inclusion économique et contribuer au développement durable.

• **Universités, centres de recherche et institutions académiques**

L'organisation coopère avec les universités, grandes écoles, centres de recherche et instituts de formation dans le but de promouvoir l'éducation, l'innovation, le transfert de compétences, la recherche appliquée et l'entrepreneuriat technologique et social.

- **Agences et institutions de coopération internationale**

AGCE International peut conclure des accords avec les agences bilatérales et multilatérales, les institutions internationales et les programmes de coopération afin de renforcer les actions humanitaires, les échanges interculturels et les initiatives de développement global.

- **Bailleurs de fonds et investisseurs solidaires**

L'organisation collabore avec les bailleurs de fonds publics et privés, les investisseurs sociaux, les fonds d'impact et les partenaires financiers engagés dans le financement des projets communautaires, humanitaires, éducatifs, économiques et numériques.

- **Plateformes numériques et structures technologiques innovantes**

AGCE International développe des partenariats avec les plateformes numériques, laboratoires d'innovation, incubateurs technologiques et fab labs solidaires afin de promouvoir l'accès aux technologies, l'innovation sociale et les solutions numériques à impact humanitaire.

- **Réseaux humanitaires et organisations communautaires**

L'organisation peut coopérer avec les structures humanitaires, les réseaux communautaires, les organisations inspirées des principes du mouvement Croix-Rouge ainsi que d'autres acteurs engagés dans la protection des populations, la paix, la solidarité et l'assistance sociale.

7. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES PARTENAIRES

La présente rubrique a pour objectif de définir les critères d'éligibilité, de conformité et de crédibilité institutionnelle applicables à toute organisation, institution ou entité souhaitant établir une relation de coopération avec l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à garantir que les partenariats conclus reposent sur des bases légales, éthiques, transparentes et sécurisées, compatibles avec les valeurs humanitaires, les exigences de bonne gouvernance et les normes internationales de coopération. À travers ces conditions, AGCE International - Canada entend protéger l'intégrité de ses programmes, assurer une gestion responsable des ressources et prévenir tout risque lié à la fraude, à la corruption, au blanchiment d'argent, aux violations des droits humains ou à toute activité contraire à ses missions institutionnelles et à son Code d'Éthique.

Toute organisation ou institution souhaitant collaborer avec AGCE International doit satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

- Justifier d'une **existence légale** reconnue dans son pays d'origine ou d'opération (immatriculation, agrément, récépissé de déclaration, etc.) ;
- Adhérer expressément aux **principes éthiques, humanitaires et déontologiques** d'AGCE International ;
- Respecter les **lois nationales et internationales** applicables, y compris en matière de droits humains, de droit humanitaire et de lutte contre la criminalité transnationale ;
- Démontrer une **capacité avérée de coopération transparente**, y compris en matière de gestion financière et de production de rapports ;
- Ne pas être impliqué, directement ou indirectement, dans des activités illicites, discriminatoires, violant les droits humains ou soutenant le terrorisme, le blanchiment d'argent ou la corruption ;
- Accepter les clauses de **contrôle, d'évaluation et d'audit** prévues par la présente politique.

8. PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PARTENARIATS

8.1 Soumission des demandes

Toute demande de partenariat, de coopération, de financement, d'affiliation ou de collaboration institutionnelle avec l'ONG **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada)** doit être soumise prioritairement à travers le **Portail Officiel des Partenariats** accessible sur le site web institutionnel de l'organisation, lequel constitue la voie officielle, sécurisée et recommandée pour le dépôt des propositions de partenariat par toute entité candidate nationale ou internationale.

Les demandes transmises par voie administrative postale ou physique ne peuvent être acceptées qu'à titre exceptionnel, uniquement sur autorisation expresse préalable du **Secrétariat Général de l'AGCE International**, conformément aux procédures internes, au Code d'Éthique et aux Normes de Fonctionnement de la Coopération Internationale AGCE. Toutes les propositions soumises doivent respecter les exigences juridiques, administratives, éthiques et institutionnelles applicables aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organismes à But Non Lucratif (OBNL) au Cameroun, au Canada et à l'international.

8.2 Analyse et évaluation préalable

Les propositions sont examinées par les organes compétents selon des critères objectifs de **pertinence stratégique, d'impact potentiel, de conformité institutionnelle, de viabilité financière et de cohérence avec les valeurs de l'organisation**.

8.3 Validation institutionnelle

Les projets de partenariat sont soumis pour approbation selon les seuils et procédures prévus par les statuts et le règlement intérieur d'AGCE International (bureau exécutif, conseil d'administration ou assemblée générale selon l'importance de l'accord).

8.4 Signature des accords

Les partenariats sont formalisés par des **conventions de coopération, protocoles d'accord (MoU), mémorandums d'entente ou contrats de prestation**, précisant les droits, obligations, durées, modalités de financement, clauses de confidentialité, de résiliation et de règlement des différends.

9. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES PARTENAIRES

La présente rubrique a pour objectif de définir les engagements fondamentaux de responsabilité, de loyauté et de conformité auxquels sont tenus les partenaires de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun) dans le cadre de toute relation de coopération. Elle vise à garantir une collaboration fondée sur la confiance mutuelle, la transparence, la bonne gouvernance et le respect des obligations contractuelles, administratives et éthiques de l'organisation. À travers ces engagements, AGCE International entend assurer une utilisation responsable des ressources mobilisées, protéger la confidentialité des informations stratégiques, préserver son intégrité institutionnelle et renforcer la crédibilité, l'efficacité et la durabilité des actions humanitaires, sociales, économiques et numériques menées au bénéfice des communautés et des partenaires nationaux et internationaux.

Les partenaires d'AGCE International s'engagent formellement à :

- Respecter les missions, valeurs et politiques internes de l'ONG, telles qu'en vigueur ;
- Coopérer dans un esprit de **solidarité active, de bonne foi contractuelle et de loyauté** ;
- Utiliser les ressources (financières, matérielles, techniques) exclusivement conformément aux objectifs définis dans les accords signés ;
- Se soumettre aux exigences de **transparence documentaire, de reddition des comptes et d'audit** ;
- Protéger la **réputation institutionnelle** d'AGCE International et s'abstenir de tout acte pouvant la ternir ;
- Préserver la **confidentialité des informations sensibles** (données personnelles, stratégies internes, évaluations confidentielles) ;
- Informer sans délai les instances compétentes d'AGCE International de tout événement susceptible d'affecter l'exécution du partenariat.

10. GESTION FINANCIÈRE ET MOBILISATION DES RESSOURCES

La présente rubrique a pour objectif de définir les modalités de mobilisation, de gestion, de sécurisation et de traçabilité des ressources financières, matérielles, techniques et numériques mobilisées dans le cadre des partenariats de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à garantir une utilisation transparente, efficace et conforme des contributions reçues au service exclusif des programmes humanitaires, sociaux, économiques et numériques de l'organisation. À travers ces dispositions, AGCE International entend renforcer la confiance des bailleurs de fonds, partenaires techniques, institutions publiques et bénéficiaires, tout en assurant une gouvernance financière rigoureuse, une reddition des comptes permanente, une conformité aux normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif et une gestion responsable orientée vers des résultats durables et mesurables.

AGCE International peut, dans le cadre de ses partenariats, mobiliser et gérer des ressources financières, matérielles, techniques et numériques destinées exclusivement à la mise en œuvre de ses programmes humanitaires et de développement.

Les contributions des partenaires peuvent prendre les formes suivantes :

- **Subventions** (projets, programmes, fonctionnement) ;
- **Dons** (non affectés ou affectés à des projets spécifiques) ;
- **Appuis techniques** (expertise, assistance-conseil, formation) ;
- **Transfert de compétences** (renforcement des capacités locales) ;
- **Équipements et matériels** (médicaux, éducatifs, numériques, agricoles) ;
- **Investissements sociaux** à but non lucratif (infrastructures communautaires) ;
- **Contributions en nature** (mise à disposition de locaux, véhicules, technologies).

Toutes les ressources mobilisées doivent faire l'objet d'une **comptabilité séparée**, d'une traçabilité rigoureuse, de rapports financiers périodiques et d'un contrôle interne conforme aux obligations légales du pays d'exécution, aux normes internationales (IFRS simplifiées pour OBNL).

11. AVANTAGES ET COOPÉRATION STRATÉGIQUE

La présente rubrique a pour objectif de mettre en évidence les avantages institutionnels, stratégiques et opérationnels liés aux partenariats conclus avec l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à encourager une coopération mutuellement bénéfique fondée sur l'éthique, l'innovation, la solidarité internationale et le développement durable, tout en offrant aux partenaires des opportunités concrètes de participation à des programmes humanitaires, sociaux, économiques et numériques à fort impact. À travers ces partenariats, AGCE International favorise le renforcement des capacités, la visibilité institutionnelle, l'intégration dans des réseaux internationaux de coopération ainsi que l'accès à des initiatives stratégiques alignées sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les exigences modernes de responsabilité sociétale et de gouvernance responsable.

Les partenariats avec AGCE International offrent aux signataires, dans le respect des principes d'éthique et d'égalité, notamment les avantages suivants :

- **Participation au développement de projets à fort impact social et humanitaire**, documenté et évalué ;
- **Renforcement de la responsabilité sociétale** des entreprises et institutions partenaires ;
- **Accès à des réseaux de coopération internationale** impliquant des bailleurs, des États et des organisations multilatérales ;
- **Participation à des programmes innovants** dans les domaines humanitaires et numériques ;
- **Valorisation de l'image institutionnelle** par une association visible et certifiée à une ONG agréée respectant les normes éthiques les plus élevées ;
- **Accès à des opportunités de coopération économique et sociale** avec d'autres partenaires du réseau d'AGCE International ;
- **Accompagnement stratégique** dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives alignées sur les Objectifs de Développement Durable.

12. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

La présente rubrique a pour objectif de garantir la protection, la confidentialité et l'utilisation sécurisée des données et informations institutionnelles traitées dans le cadre des activités et partenariats de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à assurer le respect des normes nationales et internationales relatives à la cybersécurité, à la protection des données personnelles et à la confidentialité des échanges numériques, afin de préserver les droits des partenaires, bénéficiaires, institutions et collaborateurs. À travers ces dispositions, AGCE International renforce la confiance numérique, la sécurité des systèmes d'information et l'intégrité des données stratégiques, tout en prévenant tout usage abusif, divulgation non autorisée ou atteinte à la sécurité pouvant compromettre les missions humanitaires, sociales, économiques et numériques de l'organisation.

Les partenaires et leurs agents s'engagent à respecter strictement les **règles de confidentialité, de sécurité numérique et de protection des données à caractère personnel** applicables au sein d'AGCE International, conformément à la législation camerounaise (Loi sur la Cybersécurité) et, le cas échéant, au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour les partenaires basés dans l'Union européenne.

Toute utilisation non autorisée, divulgation, copie ou destruction d'informations ou données institutionnelles pourra entraîner des **sanctions administratives (suspension, résiliation) et/ou des poursuites judiciaires**.

13. PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présente rubrique a pour objectif de prévenir, identifier et encadrer toute situation de conflit d'intérêts susceptible de porter atteinte à l'intégrité, à l'impartialité et à la crédibilité institutionnelle de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à garantir que les décisions, partenariats, financements et actions menés dans le cadre des programmes humanitaires, sociaux, économiques et numériques de l'organisation soient fondés exclusivement sur l'intérêt général, l'éthique, la transparence et la bonne gouvernance. À travers cette politique, AGCE International entend renforcer la confiance des partenaires, bailleurs de fonds, institutions et bénéficiaires, tout en assurant une gestion responsable et indépendante des activités de coopération nationale et internationale.

Tout partenaire, dirigeant, salarié ou bénévole d'AGCE International impliqué dans un partenariat doit **éviter toute situation** dans laquelle ses intérêts personnels, familiaux, politiques, financiers ou professionnels pourraient compromettre son jugement, son impartialité ou la crédibilité institutionnelle de l'ONG.

Tout conflit d'intérêts, réel, potentiel ou même apparent, doit être déclaré par écrit au Comité d'Éthique d'AGCE International. Le défaut de déclaration constitue une faute grave pouvant justifier la résiliation immédiate du partenariat.

14. SUIVI, ÉVALUATION ET REDEVABILITÉ

La présente rubrique a pour objectif de garantir un mécanisme permanent de contrôle, d'évaluation et de redevabilité des partenariats, programmes et projets mis en œuvre par l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à assurer une gestion transparente, performante et conforme des ressources, activités et engagements contractuels, tout en permettant de mesurer de manière objective les résultats, les impacts sociaux, humanitaires, économiques et environnementaux des actions réalisées. À travers ces mécanismes de suivi, d'audit et d'évaluation, AGCE International renforce la confiance des partenaires, bailleurs de fonds, institutions et bénéficiaires, favorise l'amélioration continue de ses interventions et garantit une coopération responsable fondée sur la transparence, la conformité et l'atteinte de résultats durables et mesurables.

AGCE International met en place des mécanismes permanents de :

- **Suivi des activités partenariales** (indicateurs de réalisation, rapports d'étape) ;
- **Contrôle de conformité** aux clauses contractuelles et à la présente politique ;
- **Évaluation des performances** (efficacité, efficience, pertinence, durabilité) ;
- **Audit institutionnel et financier** (interne ou externe, selon l'importance des fonds) ;
- **Évaluation des impacts sociaux, humanitaires et environnementaux** (qualitatifs et quantitatifs).

Les partenaires s'engagent à **coopérer pleinement** à ces mécanismes et à fournir, dans les délais convenus, toute information ou documentation requise.

15. SUSPENSION OU RÉSILIATION D'UN PARTENARIAT

La présente rubrique a pour objectif de définir les conditions, mécanismes et garanties encadrant la suspension ou la résiliation d'un partenariat conclu avec l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à protéger l'intégrité institutionnelle, la réputation, les ressources et les missions humanitaires, sociales, économiques et numériques de l'organisation contre tout manquement grave aux obligations éthiques, contractuelles ou légales. À travers ces dispositions, AGCE International garantit une gouvernance responsable, transparente et conforme aux normes nationales et internationales, tout en prévoyant des procédures formelles de notification, de justification et de règlement des différends afin d'assurer l'équité, la sécurité juridique et la continuité des actions de coopération au bénéfice des communautés et des partenaires.

AGCE International se réserve le droit de **suspendre immédiatement** l'exécution d'un partenariat, ou d'y **mettre fin par résiliation anticipée**, dans les cas suivants (liste non limitative) :

- Violation avérée des principes éthiques ou du Code d'Éthique de l'ONG ;
- Actes de fraude, corruption, concussion, détournement de fonds ou mauvaise gestion grave ;
- Non-respect substantiel des engagements contractuels (objectifs, calendrier, reporting) ;
- Atteinte caractérisée à l'image, à la réputation ou aux intérêts fondamentaux d'AGCE International ;
- Non-conformité aux lois nationales ou internationales (droits humains, lutte contre le terrorisme, blanchiment, etc.) ;
- Insolvabilité, liquidation judiciaire ou dissolution du partenaire.

La suspension ou la résiliation est notifiée par écrit, motivée et peut être contestée selon la procédure de règlement des différends prévue dans l'accord.

16. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET REPRÉSENTATIONS

La présente rubrique a pour objectif d'encadrer le développement, l'implantation et le fonctionnement des mécanismes de coopération internationale et des représentations institutionnelles de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun) à travers le monde. Elle vise à renforcer la présence internationale de l'organisation, à faciliter la coordination des programmes humanitaires, sociaux, économiques et numériques et à promouvoir des partenariats stratégiques durables avec les institutions publiques, organismes de coopération, bailleurs de fonds et acteurs de développement internationaux. À travers ces dispositifs de représentation et de coordination, AGCE International entend garantir une action conforme aux législations nationales et internationales, assurer une gouvernance harmonisée de ses activités transnationales et favoriser une coopération solidaire, structurée et efficace au service des communautés et des objectifs de développement durable.

Dans le cadre de son expansion internationale, AGCE International peut, après avis conforme de ses organes statutaires et conformément aux lois applicables, établir :

- Des **représentations diplomatiques non gouvernementales** (bureaux de liaison);
- Des **antennes opérationnelles** ;
- Des **bureaux de coopération** ;
- Des **plateformes numériques de coordination** dans différents pays.

Ces structures sont soumises à la présente politique et aux accords de coopération conclus avec les autorités locales.

17. DISPOSITIONS FINALES — OBJECTIFS ET PORTÉE INSTITUTIONNELLE

La présente Politique de Gestion des Partenariats Nationaux et Internationaux a pour finalité de garantir, sur les plans administratif, juridique, institutionnel et opérationnel, l'application rigoureuse des principes fondamentaux qui encadrent l'action humanitaire, sociale, économique et numérique de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun). Elle vise à rassurer l'ensemble des partenaires, institutions publiques, bailleurs de fonds, entreprises, organisations communautaires et bénéficiaires quant à la conformité, à la transparence et à la légitimité des mécanismes de coopération mis en œuvre par l'organisation, conformément aux lois canadiennes, camerounaises et aux normes internationales en vigueur relatives aux organismes de bienfaisance, aux droits humains, à la bonne gouvernance et au développement durable. Cette politique entend également promouvoir un environnement favorable à l'exercice des activités de bienfaisance et de coopération internationale, en invitant les pouvoirs publics, autorités administratives et institutions de régulation à soutenir davantage les initiatives humanitaires et les structures à but non lucratif œuvrant au service des personnes en situation de vulnérabilité, tant au Canada qu'à l'international, notamment par la facilitation de l'accès aux mécanismes juridiques, fiscaux, économiques et institutionnels liés au statut d'organisation de bienfaisance reconnu par les législations applicables et les standards internationaux de coopération et de solidarité.

Entrée en vigueur : La présente Politique de Gestion des Partenariats Nationaux et Internationaux entre en vigueur immédiatement après son adoption par les organes compétents de l'ONG AGCE International, et abroge toute disposition antérieure contraire.

Révision : Cette politique peut être modifiée ou actualisée en fonction des évolutions réglementaires, institutionnelles, technologiques ou stratégiques d'AGCE International. Toute modification est portée à la connaissance des partenaires dans un délai raisonnable.

Acceptation : Toute organisation, institution ou partenaire collaborant avec AGCE International reconnaît, par le seul fait de signer un accord de partenariat, avoir pris connaissance de la présente politique et s'engage à en respecter pleinement les dispositions.

FIN

Organisation Non Gouvernementale agréée – Organisme à But Non Lucratif (OBNL)

« ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ECONOMIQUE-
NUMERIQUE »

- ✓ **Siège Canada – Québec |**
- ✓ **Siège mondial : Douala, République du Cameroun**

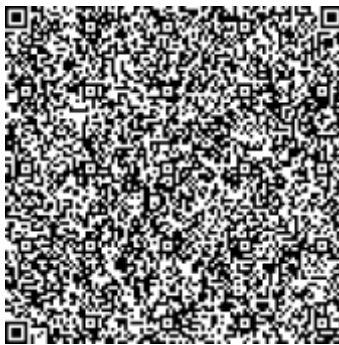
Le présent document stratégique institutionnel relatif à la **Politique de Gestion des Partenariats Nationaux et Internationaux** a été élaboré conformément aux principes de coopération humanitaire, de gouvernance responsable, d'éthique institutionnelle et de développement durable promus par l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International).

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Pour ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE
AGCE International – Canada

La direction de la Coopération et de la Coordination nationale et Internationale

***Version numérique Téléchargeable
Uniquement sur la plateforme officielle d'AGCE***



Pour vérifier l'authenticité et la validité officielle de ce document, veuillez scanner le code QR ci-contre afin d'accéder à la certification numérique sécurisée d'AGCE International – Canada.

© AGCE International – Canada-Cameroun. Tous droits réservés.